**Zeitschrift:** The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

**Herausgeber:** Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

**Band:** - (1981)

**Heft:** 1775

**Rubrik:** Rubrique romande

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Augmentation des impôts en Suisse: nouvelle tentative

**NOUVEL épisode dans l'histoire mouvementé de la fiscalité suisse. Après deux échecs successifs et une bataille politique qui dure depuis quatre ans, le gouvernement tente une nouvelle fois d'obtenir des électeurs l'autorisation d'augmenter les impôts. Il vient de proposer au Parlement d'accroître d'environ 14% les taux de la taxe frappant les produits de consommation qui est connue en Suisse sous le nom d'impôt sur le chiffre d'affaires.**

**En même temps, il recommande une augmentation des déductions sociales pour les personnes mariées et leurs enfants en ce qui concerne l'impôt sur le revenu. A partir de son entrée en vigueur, effective en 1983, cette réforme devrait rapporter à l'Etat fédéral l'equivalant de quelque 350 millions de dollars par an. A première vue, il y a de bonnes chances pour que le Parlement donne son accord avant la fin de l'été. Mais en Suisse, les réformes fiscales doivent être soumises à la ratification de l'ensemble des électeurs par la voie du referendum national. Or en 1977 comme en 1979, les projets fiscaux du gouvernement ont été rejetés. C'est ce qui explique notamment pourquoi la Suisse est actuellement l'un des rares pays européens à n'avoir pas introduit la fameuse TVA, la taxe à la valeur ajoutée.**

**Des détails sur cette étrange situation avec MICHEL WALTER.**

DEPUIS fort longtemps, la Suisse a la réputation d'être un paradis fiscal. Cette expression est ambigue car elle a en fait deux significations. La première est liée à la fameuse institution du secret bancaire suisse. Parce que la loi interdit aux banquiers suisses de fournir des renseignements sur leurs clients aux autorités fiscales, le contribuable possédant des avoirs en Suisse est relativement mieux protegé que dans d'autres pays contre la curiosité des percepteurs. En ce sens, il n'est pas faux de parler de "paradis fiscal."

Récemment, toutefois, la législation dans ce domaine a été renforcée. Et actuellement, une personne qui utilise systématiquement le secret bancaire suisse pour escroquer le fisc a moins de chance de s'en tirer qu'il y a quelques années.

Cette remarque vaut aussi pour les contribuables étrangers puisque la future loi suisse sur l'entraide internationale en matière pénale prévoit que dans certains cas, le secret bancaire pourra être levé à la demande d'une autorité fiscale étrangère.

La deuxième notion de "paradis fiscal" concerne le "poids" de la fiscalité, en particulier le taux des impôts. A l'étranger, la Suisse est généralement considérée comme un pays de faible fiscalité.

Là aussi, cette réputation n'est pas entièrement fausse. Mais il n'est guère facile d'obtenir à ce sujet des données vraiment précises. Le système fiscal suisse est en effet l'un des plus compliqués du monde en raison notamment de la structure politique du pays..

La Suisse est une fédération composée de 26 petits Etats – les cantons – partiellement autonomes, en particulier dans le domaine fiscal. En outre, les quelque 3,000 communes du pays possèdent elles aussi une grande autonomie et dans la plupart des cas, elles ont le droit de prélever librement leurs propres impôts.

En fait, les impôts fédéraux prélevés par le gouvernement central représentent moins d'un tiers de l'ensemble des recettes fiscales du pays, le reste étant encaissé directement à parts à peu près égales par les cantons et les communes.

Pour connaître le poids exact de la charge fiscale en Suisse, il faut donc tenir compte d'un grand nombre de facteurs et se livrer à de savants calculs. C'est ce que tente de faire depuis quelques années l'OCDE, l'Organisation de Coopération et de Développement économique, qui groupe la plupart des pays occidentaux.

Sur la base des chiffres de l'OCDE, qui comprennent aussi les cotisations de sécurité sociale, on peut dire que la Suisse demeure encore l'un des pays occidentaux les moins taxés que le poids de la fiscalité dans ce pays augmente rapidement depuis les années 50.

Ce qui est certain, en tout cas, c'est que les contribuables suisses sont extrêmement méfiants à l'égard de tout nouveau type d'impôt. Chacun reconnaît par exemple que l'actuelle taxe à la consommation – l'impôt sur le chiffre d'affaires – n'est pas favorable à l'industrie d'exportation et entraîne des situations anachroniques.

Mais les Suisse s'y sont habitués depuis 40 ans et s'ils ont rejeté à deux reprises l'introduction de la taxe à la valeur ajoutée, qui aurait supprimé ces anachronismes, c'est surtout par peur de la nouveauté.

Dans le même ordre d'idées, il faudra probablement beaucoup de patience pour amener les électeurs à accepter certains nouveaux impôts actuellement en discussion qui frapperaient l'énergie, les poids lourds et les banques.

En attendant que l'opinion publique évolue, le gouvernement a donc décidé d'agir prudemment. Il ne modifie pratiquement rien au systéme actuel et se contente d'augmenter les taux en prévoyant ça et là quelques aménagements pour l'impôt sur le revenu.

C'est en principe en novembre prochain que les électeurs suisses donneront leur verdict.

– *Radio Swiss Internationale.*

**TRAVEL WEEKLY TO AND FROM SWITZERLAND AND ENGLAND**

Providing DOOR TO DOOR SERVICES with vans specially equipped to carry

**Household Removals**
**Works of Art**

**Exhibition Goods**
**Machinery**

For full information contact:
**In Switzerland**
KEHRLI & OELER LTD.,
3001 Berne,
Bubenbergplatz 9
Tel: 031 22 00 22
Telex: 32414 Kerolch

**In England**
All Eurovan Members

EUROVAN